Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM17-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2025.12.15
DCM17

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation : 09 décembre 2025
Date d'affichage : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Jean-Michel ABARNOU, M. Florent BÉGOC, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Steven LE MOIGNE, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
Mme Adeline BIDAULT à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h25 ;
M. Jean-Michel GUENEUGUES à Mme Martine LE PERSON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Michel MARC à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Florian MOREL à M. Philippe MÉON ;
M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL.

Absents :
Mme Clara CHAOUI ;
Mme Cécile SOLINSKI.

Mme Françoise FOLL a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour le comité de pilotage CTG
Domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Exposé

La Convention Territoriale Globale du Pays d'Iroise 2026-2030, conclue entre la CAF du Finistère, Pays d'Iroise Communauté, les 19 communes membres et le Département du Finistère, prévoit la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) chargé :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM17-DE

- d'impulser et suivre le plan d'actions ;
- d'évaluer annuellement l'avancement de la CTG ;
- d'assurer la coordination territoriale.

Selon la convention, chaque commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au COPIL.
Il appartient donc au Conseil municipal de procéder à ces désignations.
Mme le Maire demande qui se porte candidat.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;
Vu la délibération n° CC2025-05-29 du 21 mai 2025 de Pays d'Iroise Communauté, relative au déploiement du poste de chargé de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
Vu la délibération n° CC2025-11-06 du 12 novembre 2025 de Pays d'Iroise Communauté, relative au renouvellement de Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF29, Pays d'Iroise Communauté, les communes et le Conseil départemental du Finistère, pour la période 2026-2030 ;
Vu la délibération n° DCM16 du 15/12/2025 du conseil municipal portant approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 ;
Vu la délibération n° DCM17 du 15/12/2025 du conseil municipal portant approbation de la convention de mutualisation du poste de chargé de coopération CTG ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au comité de pilotage ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- Désigner comme représentant titulaire au comité de pilotage CTG : Annie TALANDIER ;
- Désigner comme représentant suppléant : Isabelle GIBAULT ;
- Dire que ces représentants participeront aux réunions du comité de pilotage en lien avec Pays d'Iroise Communauté, la CAF du Finistère et les autres communes membres.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM17-DE

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

Secrétaire de séance.